

RCS : LAVAL Code greffe : 5301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LAVAL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 00241 Numéro SIREN : 389 148 792 Nom ou dénomination : R.A. EXPANSION
--

Ce dépôt a été enregistré le 17/12/2020 sous le numéro de dépôt 5643

EXTRAIT

R.A. EXPANSION

Société par Actions Simplifiée
au capital de 8.000 Euros

Siège social : 5 et 17, rue de Corbusson
ZA Le Châtelier II
53940 SAINT BERTHEVIN

389 148 792 R.C.S. LAVAL

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 8 AVRIL 2020

L'an deux mille vingt,
Le huit avril à dix-neuf heures,

Les Associés de la Société par Actions Simplifiée **R.A. EXPANSION**, se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation du Président, par lettre recommandée, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

- Présentation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et du rapport de gestion du Président ;
- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission et sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et quitus au Président et aux Directeurs Généraux ;
- Approbation des charges non déductibles fiscalement ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce ;
- Nomination et/ou renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes.

La présidence est assurée par Monsieur ADRION Rémy, Président.

M. ADRION Sébastien est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, émargée par les associés et certifiée exacte par le Président et le secrétaire, fait ressortir que les associés présents ou représentés possèdent ~~500~~ actions sur les 500 actions composant le capital social, soit plus de la moitié des actions ayant le droit de vote.

La Présidence constate donc que le quorum requis pour la validité de la présente assemblée, est atteint.

La Présidence déclare en outre que la société **ADITIS AUDIT CAC**, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoquée à l'Assemblée Générale par lettre recommandée avec avis de réception en date du 18 mars 2020, est absente excusée.

Puis, la Présidence dépose sur le bureau à la disposition des membres de l'Assemblée :

1. Une copie des statuts ;
2. Un exemplaire de la convocation avec les récépissés des envois recommandés ;
3. La feuille de présence ;
4. L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et les annexes ;
5. Le rapport du Président sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
6. Les rapports du commissaire aux comptes ;
7. Le texte des résolutions à soumettre à l'Assemblée.

La Présidence fait observer que les associés ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par les statuts.

Puis, la Présidence ouvre la séance en donnant lecture du rapport de gestion.

Il est ensuite donné lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Cette lecture achevée, la parole est offerte aux associés.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lit et met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

[...]

DEUXIEME RESOLUTION

[...]

TROISIEME RESOLUTION

[...]

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de commissaire aux comptes titulaire :

- **La société SOFIDEM,**
rue JB Lamarck CS 52145 - 53021 LAVAL cedex 9
immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 308 636 737 RCS LAVAL
inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables et sur la liste des Commissaires de
Sociétés du ressort de la Cour d'Appel de la région d'ANGERS,

pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2025**, en remplacement de la société ADITIS AUDIT CAC dont le mandat prend fin à l'issue de la présente Assemblée,

et décide de ne pas renouveler le mandat de Monsieur MONNIER Patrick, Commissaire aux Comptes suppléant, dont le mandat est arrivé à expiration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

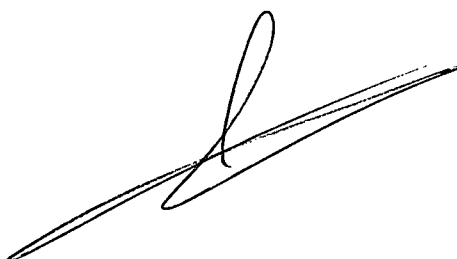
Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Secrétaire.

Le Président,

Le Secrétaire,

POUR COPIE
CERTIFIÉE CONFORME

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a loop and a diagonal crossbar.